



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 226 du 27 février 2014

## SOMMAIRE

	Pages
• Réunion Direction / OS du lundi 17 février 2014	2 - 7
• Compte-rendu SNTRS-CGT de la réunion DRH / OS du 14 février 2014	8 - 12
• Compte rendu du CCHSCT du 20 février 2014	13 - 14
• Contribution de la Confédération Générale du Travail sur le futur CNESER	15 - 19
• Compte-rendu syndical SNTRS-CGT du Conseil Scientifique de l'INEE du 24 février 2014	20 - 21

## Réunion Direction / OS du lundi 17 février 2014

**Équipe de direction** : Alain Fuchs, Joël Bertrand (dir. délégué à la science), Xavier Inglebert, Christophe Coudroy et le médecin de prévention Vasseur pour la partie de la réunion concernant la souffrance et les suicides

**Secrétariat** : Ghislaine Bec et Sabine Querbouet

**Syndicats** : la délégation du SNTRS : Daniel Steinmetz, Lorena Klein, Dina Bacalexi. SNCS (1), Sgen-CFDT (1), Sud-Recherche (1), SNIRS-CGC (3), FO (3) et UNSA (3).

**Ordre du jour**, composé principalement à partir des questions envoyées par le SNTRS :

1. Souffrance au travail et suicides
2. Position du CNRS sur le rapport Dardel-Pumain concernant l'évaluation des unités de recherche
3. Rôle des conseils scientifiques des instituts
4. Participation du CNRS aux Comue
5. Situation des neurosciences à Marseille
6. INIST : les moyens pour mettre en œuvre le schéma stratégique IST de décembre 2013
7. ZRR
8. Logiciels de contrôle AGATE et Tempo
9. Emplois en baisse : perspectives pour l'avenir
10. Primes

### Souffrance, suicides

**SNTRS** : les demandes d'aide reçues par tous les syndicats explosent. Les trois récents cas de suicide ne font qu'accentuer notre inquiétude. Dans d'autres administrations (La Poste, France Télécom...), le refus de la direction face à la souffrance due aux mauvaises conditions de travail a abouti à des catastrophes. Au CNRS, le mal-être des agents découle du management, de la baisse des effectifs (surcharge de ceux qui restent, mutualisations), de la perte de sens et de l'éloignement des valeurs déterminantes pour l'engagement de la plupart des agents. La situation est grave : comment la direction compte-t-elle y faire face ? Quelles mesures de prévention ?

D'emblée, **le Président** demande de dissocier souffrance et suicides, critique le syndicat (le nôtre) qui ose établir un rapport. Mais c'est **XI** qui prend la parole pour exposer la position du CNRS. Afin d'illustrer son propos, il débute par une citation d'Albert Camus : « mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde », citation qu'il répétera au cours de sa tirade. Égrène des chiffres parfois sans rapport immédiat avec le sujet (le cas d'un suicide d'apprenti) et se livre à un aperçu historique depuis 2010, ce qui lui permet d'esquiver la réponse sur le fond. Sur un ton indigné, prétend qu'il n'existe pas d'augmentation des arrêts maladies (2012 était l'année où leur nombre était le plus faible), que les « mensonges » diffusés dans la presse les ont obligés de se défendre puisque le CNRS était attaqué, que les personnels en difficulté, notamment à la DSI de Meudon, sont suivis avec beaucoup d'attention tant par lui-même (visites fréquentes) que par le service RH. Le travail sur les RPS et la circulaire correspondante n'ont pas été faits « par obligation », montrent une réelle volonté de les prendre en compte. L'étude scientifique commandée au CNAM en est la preuve. Elle a été envoyée à la CPCN (réponse attendue). La transparence sur ce point est totale : le fait que la Médiatrice a de plus en plus de recours à traiter n'a pas été occulté. C'est pourquoi les récentes déclarations syndicales ne sont que de l'huile sur le feu.

**Questions posées par les autres syndicats sur le sujet** : tous soulignent la dégradation des conditions de travail, font le lien avec les actes extrêmes comme les suicides ou tentatives, même si leurs causes sont le plus souvent multiples et qu'il est difficile de s'en tenir au seul travail. La plupart citent des cas précis, dont des universitaires, et mettent l'accent sur la prévention. Le Sgen mentionne son enquête sur le sujet, lancée la veille de la réunion (une coïncidence, selon lui) : le nombre de réponses reçues en peu de temps montre une réelle préoccupation des personnels. Les Délégations régionales doivent être informées, le CHSCT pourrait focaliser sur les suicides avec un groupe de travail dédié. La question des médecins de prévention, en nombre très insuffisant, et non remplacés, est revenue sur le tapis, puisque la direction semble se contenter des médecins existants. Les actions de prévention doivent être connues des personnels, qui ne sont même pas au courant de

l'existence d'un questionnaire émanant du médecin de prévention. La préoccupation commune est de trouver les moyens préventifs. Certains évoquent le manque de formation des DU, qui sont souvent des universitaires éloignés des personnels CNRS et peu conscients de leur souffrance, ainsi que la responsabilité des chefs de service, des échelons hiérarchiques intermédiaires. Sont aussi mis en cause les changements intervenus dans la recherche publique (depuis Lisbonne) et les nouvelles missions assignées aux personnels (le transfert), les éloignant des valeurs du CNRS : on entre dans un organisme de recherche et on se transforme en chercheur d'argent.

**SNTRS** ajoute aux causes de souffrance les réorganisations, fusions et restructurations des unités. Elles contribuent à diluer les métiers et à perdre le sens de son travail. Elles touchent en premier lieu les ITA et les précaires. Souhaiterait qu'une enquête en direction des personnels comme celle du Sgen soit lancée non par un syndicat, mais par le CNRS. À notre demande, le Sgen fournira les résultats à la fin de l'enquête.

**XI** se réfugie derrière les dispositions législatives sur les suicides (code pénal, enquête de police, secret médical). Le CHSCT se réunira jeudi (20.02) avec la participation de la Médiatrice et du médecin Vasseur : le sujet des suicides sera à l'ordre du jour. **JB** rappelle les formations dispensées aux DU personnels du CNRS (sur les RPS). Étant désignés suffisamment à l'avance, ils ont le temps de s'imprégner de leur fonction. Pour les DU non CNRS par contre, il ne reste que la « surveillance », puisqu'on ne peut les obliger de suivre les formations du CNRS. Le pourcentage des DU qui « dérivent » est de 3-4%, mais la direction est vigilante. **Le médecin Vasseur** répète les difficultés rencontrées pour recruter des médecins de prévention, malgré les appels d'offres lancés. On en recherche toujours activement, mais c'est une spécialité en tension, comme la psychiatrie. **Le Président** récuse l'idée qu'il existe « un » management, des directives applicables uniformément qui descendraient « d'en haut », une sorte de complot concocté au sommet. Le management du CNRS est en lien avec les universités, puisque les unités sont des UMR où c'est faux de laisser croire que la direction intervient de façon centralisatrice.

### Rapport Dardel-Pumain

Selon **le Président**, ce qui est important aujourd'hui n'est pas le rapport, mais le décret qui en sortira. Cependant, le rapport contient certains points positifs et la direction du CNRS travaille en concert avec la CPCN sur l'évaluation des unités. Il n'existe pourtant rien dans le rapport sur l'organisation du futur HCERES, c'est pourquoi il sera demandé de l'inclure dans le décret ou, à défaut, dans le règlement. Selon **JB**, parmi les points positifs : la suppression du « filtre » entre le rapport du comité de visite et le rapport final d'évaluation d'une unité, et les comités de visite pluralistes.

**SNTRS** demande quelle sera la place des élus C du CoNRS dans ces « comités pluralistes », afin d'éviter les dérives constatées avec l'AERES où ils étaient souvent juste tolérés, parfois même complètement exclus ou tenus à l'écart des phases importantes de la visite. **JB** répond que les élus C sont des représentants du comité national comme les autres. La direction du CNRS y veillera. D'ailleurs, l'AERES a déjà intégré cette participation dans les évaluations de la vague E : on ne pourra plus dire que les élus C sont « tolérés », expression péjorative pour eux.

### Rôle des CSI

Selon **le Président**, il est statutaire : « conseil ». La direction travaille avec les CSI qui sont très utiles. Souvent le Président lui-même participe aux débats des CSI.

**SNTRS** constate que, malgré une volonté apparente de travail en commun, la direction ne donne pas les moyens aux CSI d'exercer leur rôle de « conseil », ce qui implique en premier lieu de bien se coordonner avec les sections. Le calendrier ne le permet pas, les CSI ne peuvent donc pas examiner correctement les cas de divergences (créations, fusions, restructurations d'unités), car ils n'ont pas le temps de s'entretenir avec les intéressés. Le travail des CSI n'est pas pris en compte par la direction, qui décide toute seule comme si le CSI n'existait pas (exemple du travail sur les coloriations des postes, du rapport de prospective). Impression que tout dépend des directeurs de chaque institut : la question est donc de savoir si la direction du CNRS a une vision d'ensemble des CSI et de leur articulation avec le CS.

**JB** répond de façon assez évasive et générale que les rapports de prospective des CSI sont lus par la direction, certaines de leurs recommandations suivies (INSIS, IN2P3).

### Le CNRS dans les Comue (communautés d'universités et d'établissements)

**SNCS** s'inquiète des modalités de cette participation et de la mise à disposition des personnels CNRS. Il demande une réponse écrite sur le rôle du CNRS dans les Comue, la façon dont il y travaillera avec les universités, le détachement de ses personnels. La clarification est demandée à cause des pressions exercées localement par des présidents des universités.

**Le Président** ironise sur les « inquiétudes », notamment celles des personnels. Tous ne seront pas détachés, il n'existe donc pas de risque que le CNRS se dépouille de ses agents et se trouve asservi aux Comue. Il évoque la possibilité d'une mise à disposition de personnels pour certaines fonctions et une période déterminée (Saclay : le président et une dizaine de personnes). Des explications sur le sujet seront publiées dans un article au prochain *Journal du CNRS*. En général, le CNRS participera aux Comue qui ont un véritable projet scientifique et qui émanent de PRES dont il était déjà membre, non à toutes les Comue. Il n'ira pas par obligation, mais parce qu'il estime le projet scientifique pertinent. Le CA sera consulté en amont. L'un des critères importants sera la délivrance de doctorat. À la question du **SNTRS** comment seront consultées les UMR concernées et les Délégations régionales (DR) qui signent pour la participation aux Comue, le **Président** répond que ce n'est pas une affaire de DR, car la décision est prise par la direction et la direction scientifique (même pas par les DAS). Quant aux UMR, elles resteront affiliées aux universités où elles étaient auparavant.

### **Neurosciences Marseille**

Le **Président** prétend que la question est maintenant réglée et sous contrôle, le déménagement des unités en cours avec leur accord (une seule unité où des désaccords persistent), ainsi que celui de la directrice de l'INSB et du président de l'université. Les hésitations du début, naturelles, ont disparu. Mais il faut lui transmettre ce qui ne marche pas.

### **INIST**

**SNTRS** remet les pétitions des collègues. La question porte sur les inquiétudes des collègues : des bases spécialisées (Pascal, Francis, qui sont deux bases SHS où travaillent 70-80 personnes) ferment, mais rien ne semble prévu pour leur remplacement. De « nouvelles missions » sont assignées à l'INIST, ce qui implique de nouvelles formations pour les personnels, la création de nouvelles spécialités professionnelles (par exemple pour des programmes informatiques adaptés). Comment faire, avec un budget formation 20k€ ? Le service de fourniture de documents Refdoc a fermé, mais rien n'est prévu à la place et le besoin en documents est couvert par d'autres biais (tout autant payants), comme la British Library : des ressources perdues pour l'INIST. La situation dérive lentement depuis deux-trois ans. Si tout le personnel ne reste pas, il faut le savoir.

**JB** distribue en retour le plan stratégique de l'IST (aussi sur le site du CNRS). L'INIST, créé en 1986, c'est la plus grosse unité propre CNRS, considérée comme le fleuron de l'IST. L'évolution de l'IST avec le passage au tout numérique conduit à des changements importants, y compris à l'INIST. Le CNRS a signé la Charte mondiale de *l'open access* (Charte de Berlin), mais il attache une importance capitale à l'évaluation par les pairs. Pour que l'INIST puisse répondre à ses nouvelles missions dans le cadre de la stratégie IST, il y a eu un changement de direction : le nouveau directeur connaît bien ce domaine, puisqu'il était avant directeur de l'ABES ; des réunions régulières du conseil de laboratoire ont lieu, tout se passe dans la transparence. Le SNTRS demande de renoncer toute sous-traitance, mais dans notre stratégie il n'existe pas de sous-traitance. Pour nous, l'important c'est la reconnaissance du rôle de l'INIST nationalement et internationalement. C'est insultant de dire qu'on a laissé l'INIST à la dérive. Il y a eu un manque de vigilance, mais maintenant tout a changé. L'INIST s'inscrit dans le nouveau plan d'ingénierie de la connaissance 2014-2018, qui sera finalisé fin avril. C'est aussi fin avril qu'on aura des précisions sur le sort des personnels. L'INIST est suivi de près par deux directeurs d'instituts, dont l'INSHS. Mais il est sûr que tous les moyens humains actuels ne seront pas gardés, car les nouvelles missions (numériques) demandent moins de personnels. Le terme « restructuration » est abusif. La direction travaille avec les collègues qui ont alerté les syndicats. Elle veillera à ce que tous retrouvent un poste, à l'INIST ou ailleurs (allusion à ceux déjà reclassés au service central de facturation dématérialisé en Lorraine). Elle est vigilante sur la formation des personnels. Dans le plan, tout est détaillé et ça a valeur d'engagement pour la direction du CNRS.

Concernant les fermetures de services : Refdoc a été fermé parce qu'il n'était pas conforme à la loi ; les bases de données Francis et Pascal parce que les communautés scientifiques ne les utilisent pas. Mais l'importance accordée à l'INIST et à l'IST en général est réelle, car le CNRS, avec des partenaires, porte ISTE, un investissement d'avenir, et investit 60M€, 5M€ pour la création de logiciels. Cet investissement n'aurait pas eu de

sens si l'intention était de démanteler l'INIST. On achètera des collections, on embauchera des titulaires et des CDD, en priorité des spécialistes de la conception des logiciels pour répondre aux nouvelles missions. On regardera le nombre de personnels qui seront nécessaires.

**Questions des autres syndicats sur l'INIST** : l'inquiétude est partagée, des témoignages des personnels sur la dégradation de la situation leur arrivent aussi : augmentation des arrêts maladies, souffrance au travail. On s'interroge sur la philosophie du plan IST, qui doit répondre aux besoins en documents de l'ensemble de la communauté scientifique, solvable ou non. Portail pour les scientifiques pour exprimer leurs besoins ? Est suggérée une « enquête d'opinion » pour connaître les besoins de la communauté. L'attention de la direction est attirée sur la séparation des personnels en deux catégories : ceux qui élaborent les nouveaux projets scientifiques et se sentent effectivement impliqués, et les autres, qui manquent d'information sur l'évolution de leur poste de travail et sur leur avenir professionnel.

**SNTRS** : lors de la fermeture de Francis, quand la question a été posée au directeur de l'INSHS, la réponse était que Google fait le même travail, que de telles bases spécialisées n'ont plus d'utilité pour les chercheurs qui se fournissent auprès des moteurs de recherche généraliste. Est-il prévu le remplacement des bases spécialisées ?

**JB** pense que la réponse du directeur de l'INSHS n'est pas rapportée dans son intégralité. Jamais Google ne remplacera les bases de données spécialisées, ce n'est pas pour cela qu'on a demandé de l'argent à l'État, qu'on investit 60M€. Une « enquête d'opinion » : une possibilité, idée retenue. En général, la direction fait attention à ce que tout le monde s'approprie le projet INIST. Ce n'est pas une affaire de « chefs », ni une simple question de management.

## ZRR

**XI** prend en premier lieu la parole à la place du Président. C'est le Ministère qui a demandé la mise en place des 42 ZRR, le CNRS ne fait qu'appliquer les directives. Nous avons envoyé les dossiers fin décembre. Il en existe deux sortes : celles issues des anciennes ERR (24, pas de problème car ils ont l'habitude) et les autres qui ont des difficultés. Les unités doivent s'approprier la culture ZRR, c'est à cela qu'on travaille, c'est pourquoi les délais pour la mise en place des nouveaux règlements intérieurs ont été prolongés. Aucune unité de mathématique « pure » ne fait partie des ZRR, contrairement à ce que laisse entendre le SNTRS. Les critères ZRR sont définis par la Défense nationale. Il est vrai qu'on doit « assouplir les règles notamment pour l'accueil des scientifiques étrangers », mais on doit aussi apprendre à maîtriser les risques. Par ailleurs, il n'existe aucun rapport avec les prétendus « logiciels de contrôle AGATE et Tempo ».

**SNCS** souligne le grand cafouillage et la complexité dans la mise en place des ZRR, des décisions technocratiques, des règlements types inadaptés. La « protection du potentiel scientifique et technique de la nation » est une aberration. Tous les domaines scientifiques sont concernés par les nouvelles ZRR, sauf les SHS, non valorisables. Des restrictions sont imposées p. ex. pour publier (demander l'autorisation du DU), tandis que la science est par définition ouverte. Des protestations arrivent de partout : il faut que la direction communique pour apaiser et rassurer la communauté.

Le **Président** prétend examiner au cas par cas et avoir déjà alerté le Ministère depuis longtemps à ce sujet, afin que le CNRS ne donne pas l'impression d'empêcher le développement de la science et d'obéir à des règles « dictatoriales » imposées de l'extérieur. On nous a répondu que le sujet serait réexaminé et l'avis du CNRS pris en compte. Le fonctionnaire sécurité défense (FSD) travaille avec la direction, est soumis à la hiérarchie. Le risque principal vient de « l'acceptation raisonnable de la part des acteurs » (DU et personnels en général), sinon personne ne l'appliquera : le rôle du FSD est de veiller à l'acceptabilité sans entraver le travail scientifique. Des labos qui y sont déjà (LAAS) ont fait remonter les vrais problèmes. La science ne progresse que par échange, mais des données sensibles existent et ne relèvent pas tous du domaine militaire (allusion à des fichiers envoyés par des post-docs indéliçats). La liste des domaines était carrément la liste des sections du CNU. Les Français sont très forts en maths, donc il faut protéger les maths, mais quand il est demandé à des laboratoires de maths « théoriques » de passer en ZRR, ils tombent effectivement des nues car ils ne comprennent pas la raison de « se protéger » ainsi. Après des mois d'agitation, souhaite que ce sujet se calme et est optimiste. C'est inexact de soutenir que « ce qui est fait en France doit servir à la France ». Quant au règlement intérieur inadapté, celui envoyé sert à s'en inspirer pour en écrire un adapté au fonctionnement de chaque labo. Par contre, tout ce qui n'est pas dans le règlement intérieur de l'unité est régi par le droit commun.

**FO** trouve que la maxime dans le logo du CNRS, « dépasser les frontières », est incompatible avec les ZRR. La notion de « données sensibles » est imprécise, autant que leur utilisation. Contradiction : d'un côté, on demande

aux chercheurs de « l'innovation », de l'autre on ferme les labos en leur imposant les ZRR. Quid des conventions de site pour les UMR ? À Rennes, la franchise universitaire a disparu : la police a accès libre sur simple appel du DU « pour protéger la sécurité ». Là aussi, c'est contradictoire avec les ZRR : qui peut entrer librement ? Qui est soumis à autorisation préalable ?

Le **Président** répond sur les franchises universitaires, « un fantôme ». Il a déjà fait appel à la police quand il était DU.

## **AGATE et Tempo**

**XI** introduit AGATE comme un moyen pour le CNRS de se mettre en conformité avec les règles de la fonction publique : déclarer les congés. Le logiciel permet un traitement égal de tous, évite les dérives qui existaient avant. Tout le monde nous demande AGATE. Tempo est un logiciel pour aider les chercheurs qui ont des contrats ERC à gérer leur temps de travail. C'est aussi un logiciel génial. [Le **Président** trouve la caractérisation « génial » exagérée]. Des personnels ont refusé cet outil sans l'avoir vu, ont fait une pétition, mais ont changé d'avis après la présentation en janvier. Facile à remplir, sur le web, même à la fin du mois etc. : ce refus est incompréhensible, même ceux qui étaient contre Tempo ont rempli leur fiche. Tempo sert aussi à la Cour des comptes européenne, qui a besoin de connaître la participation des personnels aux contrats ERC. Sa mise en place évite au CNRS des payer des amendes.

Le **Président** précise que des simplifications seront demandées dans le cadre d'H2020, pour un outil plus conforme à un emploi de temps de recherche. Il espère que ce sera amélioré, mais les marges de manœuvre sont limitées. Il participera lui-même à Bruxelles à un groupe de travail dédié, même si aller à Bruxelles ne lui fait pas plaisir à cause de la bureaucratie qui y règne. En fait, il existe une dichotomie en Europe entre les demandes du Parlement et celles de la Commission. Les eurodéputés, qui sont des élus, ont besoin de vérifier que l'argent des contribuables européens est utilisé à bon escient : des audits sont menés pour la vérification à l'euro près.

**SNTRS** sur Tempo : uniquement pour les ERC ou bien vocation à se généraliser ? AGATE : la connexion avec Sirhus pose le problème de la modulation de la PPRS : dès le 1<sup>er</sup> jour ? Diminution de la PPRS si plusieurs arrêts maladie dans l'année ? Chaque labo a ses propres modalités d'application. Qu'en est-il pour les jours de grève ? Les récupérations pour ceux qui sont en mission (colloques, chantiers de fouilles, travail en mer etc.) pendant des jours fériés et des dimanches ?

**SNIRS** mentionne le lien entre AGATE et Tempo. Les absences pour des raisons syndicales ne doivent pas figurer dans AGATE si les intéressés ne le souhaitent pas.

**CC** confirme pour la PPRS l'application dès le 1<sup>er</sup> jour. Les différents types d'absences ne doivent pas être détaillés, doivent être anonymisés. « AGATE n'est pas un outil de flicage ». Incite à faire remonter tout dysfonctionnement (considéré comme isolé) pour l'amélioration de la nouvelle version.

**XI** se moque de la remarque sur les journées de grève : « seulement deux personnels en grève le 6 février 2014 ». Les logiciels sont sous le contrôle de la CNIL, leur fiabilité est garantie. Mais ne répond pas expressément sur la récupération des jours de mission. Le **Président** enfin répète qu'AGATE ne sert que pour les congés.

## **Emploi**

**XI** répète que, « contrairement à ce qui a été dit par un syndicat », les ETPT ne sont qu'une unité de mesure. Il s'agit de « personnes qui travaillent », non d'ETPT. C'est le nombre des personnes qui travaillent au CNRS qui baisse. Encore des chiffres : moins 200 titulaires, moins 1600 CDD subvention d'État. Taux de 11,6% de fonction support et proportion entre chercheurs/support gardée. Dispositif RGPP : ils n'ont pas suivi cette démarche. Cependant, comme le CNRS est soumis à des choix faits ailleurs, au Parlement, il doit les appliquer. La baisse de l'effectif en DR est connue, c'est pourquoi la dématérialisation, qui a permis de gagner du temps et de ne pas surcharger les fonctions support.

**SNIRS** souligne que les contacts avec les collègues montrent qu'ils sont à la limite de rupture. Doute fort que le nouveau système de dématérialisation des factures « fera gagner du temps » (quid des factures rejetées ?). Ce qui est perdu, c'est le savoir-faire, les métiers (gestionnaires, électriciens...). La réorganisation ne se fait pas « avec tout le monde », comme le prétend la direction.

[Il n'est pas donné réponse à ces questions].

## **Primes, carrières et recrutements**

Le **Sgen**, tout en se disant pas favorable à une gestion des RH pas les primes, fait référence à un faisceau d'indicateurs montrant que les primes au CNRS sont moindres qu'ailleurs : perte d'attractivité du CNRS, au profit des Comue ou des autres organismes. Quelles possibilités pour agir ? Auprès du ministère ? Le **SNIRS** pose la question du traitement égal des CR et des EC, censés être favorisés. **FO** s'inquiète des années « blanches » de recrutement qui se profilent, du manque de perspectives pour les jeunes qui veulent s'engager dans la recherche. **CC** répond sur les universités : les situations varient localement, certaines ont des difficultés de masse salariale, d'autres non. Au CNRS, on maximise les enveloppes jusqu'à la limite de leurs possibilités. La PPRS est utilisée jusqu'au dernier centime. Si on a plus d'argent pour les primes, il sera distribué (mais il n'existe pas pour le moment). Le bilan de la campagne en cours de recrutements chercheurs (2014) sera donné à la fin. Quant à la baisse des recrutements, elle est due à la diminution des départs à la retraite. **JB** admet que les carrières des BIATSS sont retardées. Par contre, pour les CR et les EC il y a une différence. Selon lui, le nombre des candidats chercheurs, donc le vivier, est stable, le CNRS n'a pas perdu de son attractivité et la pression est de 30-40 par poste.

# Compte-rendu SNTRS-CGT de la réunion DRH / OS du 14 février 2014

## Présents au titre de l'administration :

Christophe Coudroy (DRH), Sabine Querbouet, Ghislaine Bec, Sylvie Périnal (services financiers), Isabelle Longin, Jean-Jacques Rivy, Anne Jouve (Cnrs élections) et Elodie Graebing

## Organisations Syndicales présentes :

Pour le SNTRS-CGT : Daniel Steinmetz, Lise Caron et Frédéric Boller  
UNSA, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC, SNCS, SUD RECHERCHE, FO

### 1 - CAP : mise en place d'un groupe de travail

Composition proposée par Christophe Coudroy : 2 présidents de CAP, Direction des Ressources Humaines (Service Du Personnel – Ingénieur et Techniciens), représentants du personnel dans un format de 10 personnes avec 7 représentants des syndicats.

Christophe Coudroy demande quels sont les points à traiter. Le SNTRS-CGT rappelle que c'est le fonctionnement global des CAP qui est à revoir et pas seulement celui des CAP d'avancement (CAP normales, CAP chercheurs, commission de réforme...).

Daniel Steinmetz : et après il se passera quoi ??

→ pas de réponse précise de Coudroy (et ce n'est qu'un début.....).

### 2 – Frais de Mission sur Convocation de l'Administration Centrale – FMCAC - (Sylvie Périnal) :

La Direction des Ressources Humaines (DRH) nous informe de la modification du périmètre de remboursement des déplacements couverts : Comité National, Ressources Humaines, Direction des Affaires Juridiques, Conseil d'Administration sont concernés. Avant les enveloppes étaient dans les délégations régionales. Elles sont supprimées et reversées au national. L'enveloppe des frais de mission est dans l'enveloppe de la DRH. Tout est regroupé au sein de la DRH. Les crédits sont délégués par la DRH. Les enveloppes frais de mission instituts sont supprimées. Les instituts rembourseront par la suite.

Pour faire des économies la DRH privilégie la visioconférence, réduit la durée des séminaires, les lieux où ça va se dérouler.

→ on n'a pas de certitude que les instituts rembourseront les frais.

Daniel Steinmetz : ceci est perçu par beaucoup de directeurs d'unité comme un coup de couteau par rapport à l'égalité républicaine. La moitié des labos sont en province. Les arbitrages ne sont pas les mêmes en fonction des instituts. Qui paie pour les instances régionales de concertation ??? Des frais de mission sont liés aux instances régionales.

En termes de financement les frais des commissions régionales sont à prendre par les délégations régionales.



Patrick Monfort est d'accord avec les remarques de Daniel Steinmetz. On rentre dans quelque chose qui n'est pas correct.

Patrick Figon : les délégués doivent avoir des informations claires. Chaque délégation régionale fait sa petite sauce.

Lise Caron : l'enveloppe des missions dans les délégations régionales n'est jamais à la hauteur. Les délégations régionales doivent se débrouiller, ce n'est pas normal. On va laisser les directeurs d'unité arbitrer sur le fait de savoir s'il est nécessaire d'envoyer tel ou tel membre du labo à une réunion....Des mandats que nous devons faire vont passer à la trappe.

Sylvie Périnal : on a envoyé une première note qui a posé des questions. Une seconde note a été envoyée. On espère que ce sera compris.

Les OS demandent que les notes nous soient transmises. Accord de Christophe Coudroy.

Sylvie Périnal : une évaluation de ces changements sera faite dans le prochain dialogue de gestion.

Lise Caron : pour les labos ce sera un pugilat permanent pour savoir si on envoie tel ou tel agent en séminaire...

Sylvie Périnal indique que trois instituts (l'INP, INEE, INSU) ont déjà demandé de fonctionner à posteriori et terme de remboursements. Ils gardent l'enveloppe et remboursent les labos plus tard.

SNIRS : quelle est l'économie visée en termes de chiffre ??

Sylvie Périnal : ce sont surtout les groupes de travail qui sont visés ainsi que les grandes réunions d'instituts. On espère un allègement des procédures, décharger les agents qui traitent les missions dans les délégations régionales.

UNSA : un directeur d'unité de labo va être obligé de se créer une enveloppe mission.

Lise Caron : ça sera sur les ressources propres des labos.

UNSA : quelle est la baisse de l'enveloppe globale de 2013 2014 ??

Sylvie Périnal : l'enveloppe 2013 a été reconduite pour 2014. Ca représente 571000 euros redonnés aux instituts. Il y a hausse de l'enveloppe du Comité National (900000), Direction des Ressources Humaines de 3 millions environ (concours, cap), 20000 euros Direction des Affaires Juridiques. Enveloppes redescendues dans les délégations régionales, 150000 euros. Pas de baisse par-rapport à l'exécuté. Il reste encore 150000 euros qui ne sont pas redistribués.

Lise Caron parle de remboursement de frais FMCAC non remboursés par la DR17.

Yannick Bourlès : quelle est la volonté initiale de cette mesure ???

Sylvie Périnal : plus de notion d'enveloppe.

Daniel Steinmetz : on voit des réductions plus dures. On a constaté des difficultés de fonctionnement lors de visites de labos pour les membres des CHSCT. Il n'y a pas de débats, les documents sont communiqués au dernier moment... Un membre du SNIRS confirme. Beaucoup d'exégèse des textes.

### **3 – Point comptable :**

Daniel Steinmetz : au conseil d'administration du CNRS on a présenté un budget dans lequel les délégations régionales perdent 10 %. La baisse prévue des effectifs des délégations est moins importante que 10%. Comment comprendre cette différence ? Des différences entre les deux chiffres. C'est de l'arbitraire total et les chiffres ne veulent rien dire.

Christophe Coudroy : la masse salariale n'est pas répartie. Elle est unique. Au plan comptable on est obligé de la répartir mais cela ne veut rien dire en termes de décision. C'est de la pure nomenclature. Il n'y a aucune conséquence à en tirer. Personne ne regarde ces tableaux (il parle du tableau par agrégat auquel a fait allusion Daniel Steinmetz). On a donné aux instituts que des Equivalents Temps Plein Travaillé (ETPT) et pas de la masse salariale.

Daniel Steinmetz: il y a une baisse systématique de 50 à 60 ETPT par institut. Et donc baisse de la masse salariale.

#### **4 – Moyens des membres des CHSCT :**

3 questions ont été posées au ministère.

Christophe Coudroy : pour la majoration des moyens, modulation à la hausse des crédits de temps. Le ministère dit que chaque établissement ne devra pas avoir son propre arrêté. La hausse sera traitée par la suite. Les frais seront pris en charge par le CNRS (prise en charge spécifique) article 76 du décret 82. Pour les agents CNRS élus dans les CHSCT des universités le crédit de temps doit être accordé par l'organisme qui rémunère. Les réponses du ministère sont provisoires.

Sud demande si les élus ont besoin d'ordre de missions permanentes. Christophe Coudroy dit qu'on a pas besoin d'ordre de mission quand on est membre du CHSCT.

Patrick Montfort : si un agent se déplace en dehors de convocation est-on couvert ?? Non on ne l'est pas. Les agents doivent avoir une bonne couverture.

Daniel Steinmetz: pourquoi le CNRS ne peut mettre en place une politique qui va au delà du décret ??

#### **5 – Elections :**

Christophe Coudroy : la motion au ministère a été bien reçue. Elle n'est pas encore intégrée au groupe de travail ; c'est en cours d'arbitrage. Les moyens se trouvent attribués à la fois au ministère et au CNRS.

Point sur les élections de décembre 2014 ; le nombre de sièges pour les CAP. Il y aura des changements pour la CAP 6 qui passerait à 3. Pour la CAP 7 création d'un nouveau grade → 3 TCE, 2 TCS et 3 TCN

Daniel Steinmetz demande si la fusion ATR1 et ATR2 avec AJTP2 est possible. La décision est-elle propre au CNRS où elle remonte ??

Anne Jouve : il y a déjà eu suppression de la cap 3 de l'IN2P3 et des ingénieurs de 2<sup>e</sup> classe. Il faut 2 agents minimum pour avoir une cap. Pas de réponse possible pour l'instant pour les ATR car on ne sait pas si il y aura deux grades ou un grade. On aura une réponse pour le CT de juin.

Pour les CCP on aura les chiffres en juin. Le site web des élections est à jour.

Du 28 février au 27 mars il y aura publication des listes électorales avec possibilité de demande de réclamations. Attention aux anomalies dans Labintel. Pour les Comités Techniques on a demandé un vote par correspondance.

Les électeurs recevront un bulletin avec une, deux ou trois possibilités de vote en fonction de leur statut. Attention aux inter-corps (un Ingénieur de Recherche détaché Chargé de Recherche par exemple). Il y aura envoi d'un seul courrier avec un bulletin unique.

CGC : pourquoi pas de vote électronique ?

Réponse unanime des autres organisations syndicales: on n'en veut pas et tant mieux.

Date de dépôt des candidatures pour élections CS/CSI : fin avril 2014.

Période de vote CS/CSI : 3 juin au 4 juillet.

Date de dépôt de fin des candidatures CAP/CCP/CT: début octobre 2014.

Début de la période de vote : début novembre 2014.

Date de fin de vote : 4 décembre 2014.

Daniel Steinmetz demande qu'il soit possible pour les organisations syndicales de présenter des listes moins de 6 semaines avant la date des élections. Il demande qu'une information soit faite aux agents dans le journal du CNRS et les lettres hebdomadaires.

Anne Jouve : il y aura des éléments d'information avec la fiche de paie du mois de février.

Daniel Steinmetz: des agents vont voter pour le Comité Technique ministériel ce qui est une première.

Patrick Monfort : il y aura vote à l'urne pour les Comités Techniques d'universités. Ça complique les choses pour les agents.

Christophe Coudroy au sujet des mandats : normalement pas d'arrêté d'abrogation des mandats.

## **6 – Questions diverses :**

Daniel Steinmetz: quel est le bilan des 37 examens professionnels réservés lancés à l'automne dernier (ouverture d'une campagne de concours au 28 février) ?

Christophe Coudroy: le CNRS communiquera quand la campagne des élections débutera. Il y a des arbitrages sur la campagne Examens Professionnalisés Réservés (EPR) qui sont à prendre. Si on ne communique pas aujourd'hui on communiquera demain.

Daniel Steinmetz: Agate et Tempo. Agate ne permet pas de report clair des congés, solde les congés au 28 février, est paramétré à façon dans les laboratoires. Les congés maladie redescendent sans consignes précises. La lisibilité pour les laboratoires est aléatoire sur chaque site. Les fractionnements ne sont pas reportés, il y a des problèmes sur les sujétions et astreintes. C'est un point qu'on voudrait renégocier. Le régime de récupération est loin d'être clair.

Christophe Coudroy : sur le report des congés on s'en tient à une réponse écrite qui est dans le circuit. Les consignes ont été très claires. Il faut nous faire remonter les cas qui posent problème. Il se fâche et nous sort « Les règles juridiques ont été intégrées dans le logiciel ».

Frédéric Boller : le problème majeur de cet outil vient du paramétrage qui peut en être fait. Chaque labo le paramètre à façon et c'est ce qui pose problème.

Daniel Steinmetz: pour les primes on demande une analyse statistique plus pertinente sur la variabilité des primes.

Christophe Coudroy: ce sont des éléments de gestion sur lesquels on ne communique pas.

Unsa : cette réponse n'est pas une bonne méthode.

Christophe Coudroy : la cotation ne porte que sur l'enveloppe Indemnité Spécifique pour Fonction d'Intérêt collectif (ISFIC).

Sud : qu'est-ce qu'une carrière moyenne au CNRS ??

Christophe Coudroy : ce travail a déjà été fait par l'Observatoire des Métiers de l'Enseignement Supérieur (OMES) pour les IT.

Yannick Bourlès : disparité des primes entre EPST et entre EPST et universités.

Lise Caron : pour les Zones à Régime Restrictif (ZRR), faites-vous le moratoire demandé par la Ministre ?? Des unités ont fait des travaux.

Christophe Coudroy : je ne sais pas vous dire.

## Compte rendu du CCHSCT du 20 février 2014

A la préparation intersyndicale du matin, étaient présents SUD Recherche EPST, SGEN-CFDT, UNSA Recherche, SNCS-FSU (sauf P.Monfort qui nous a rejoint l'après midi).

A part le SNTRS-CGT, aucun des autres syndicats ne disposaient d'informations sur les suicides, aucun ne connaissait l'argumentaire de X.Ingebert envoyé seulement à l'encadrement, mais tous avaient connaissance du communiqué SNTRS-CGT. Aucun syndicat ne nous a reproché notre intervention, mais certains auraient aimé être consultés et auraient pu s'associer (ex : SUD). Entre nous du SNTRS-CGT, il a été décidé de laisser parler X.Ingebert, afin d'éviter la polémique. Nous nous sommes mis d'accord pour demander un CCHSCT extraordinaire consacré aux conditions et à l'organisation du travail. Les représentants SNCS-FSU présents étaient d'accord mais ont préféré attendre pour en discuter avec leur secrétaire général. Compte tenu du manque d'informations des autres OS, le SNTRS-CGT n'a pas proposé la demande d'une expertise sur la Direction des systèmes d'information (DSI).

SUD avait préparé une motion sur le fonctionnement du CCHSCT qui n'a pas été lue.

Pour la réunion du CCHSCT outre X. Ingebert étaient présents pour l'administration, C. Coudroy (DRH), Y. Fenech (CNPS), J. Wybier (CNPS), C. Quilgar (DRH), Dr A. Vasseur (CNMP), Dr S. Munch, et comme experts M. Armengaud (Médiatrice du CNRS), F. Wiitkar (Inspection du MESR).

Le point 2 consacré aux suicides récent d'agents CNRS a duré plus de 2 heures avec une interruption de séance.

L'intervention de XI a été sans surprise pour le SNTRS-CGT. Il a débité son argumentaire, a contesté le communiqué de presse du SNTRS-CGT (« mensonger, calomnieux, etc. »). XI a dit avoir reçu beaucoup (?) de messages d'agents choqués par le communiqué du SNTRS. Il est revenu sur les actions du CNRS en matière de prévention des Risques Psychosociaux (RPS). XI a dit qu'il n'y avait pas de définition juridique du suicide. Il a fait l'historique sur les 14 suicides depuis 2010 en précisant que le CNRS n'avait jamais été convoqué par la police.

- 1 agent en 2010
- 1 en 2011
- 6 en 2012
- 3 en 2013
- 3 en janvier 2014

XI a dit que concernant les ETPT (équivalent temps plein travaillé) « c'est moi qui a été visé, la prochaine fois ça se passera ailleurs » (mél du SNTRS-CGT au personnel) et que nous avons dit des mensonges sur les arrêts maladies. Il nous a informé du rapport du CNAM-CNRS chercheurs demandé par le CNRS qui doit être validé par la conférence des présidents du comité national (CPCN).

Quelques phrases de XI « Vous ne pouvez pas dire que le CNRS n'a rien fait, vous (CGT) faites de l'affrontement idéologique », « vous mettez en cause le management », il a cité Camus " Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde". XI a fait des interventions "off" en demandant à l'intervenant extérieur qui enregistre les débats de ne pas les inscrire au PV. Le CNRS va communiquer via l'AEF. XI refuse que le CCHSCT surveille l'administration. XI a donné la parole à M. Armengaud qui a dit qu'il ne fallait pas externaliser la gestion des conflits par des cabinets, et au Dr Vasseur qui a mentionné l'étude de M. Guérin et al. (archives des maladies professionnelles et de l'environnement), montrant la place centrale du travail dans les gestes suicidaires. XI a salué la démarche du SGEN-CFDT qui a mis un questionnaire à la disposition des agents et il souhaite que le résultat lui soit communiqué. XI a demandé que l'étude de M. Guérin et al. Soit envoyée à tous les membres du CCHSCT.

Après la fin des interventions, les représentants du personnel ont demandé une suspension de séance.

Au retour de l'administration :

Nous avons dit que les conditions de travail n'étaient pas abordées au CCHSCT.

Nous lui avons dit que sa réalité n'était pas la notre et en lui précisant qu'il s'agissait de la santé mentale des agents.

Nous avons demandé d'organiser les prochaines réunions du CCHSCT sur la journée.  
Nous avons demandé que, compte tenu de l'heure avancée, plusieurs points à l'ordre du jour soient reportés.  
Que le CCHSCT prévu en juin soit avancé.  
Qu'un bilan des cellules de veille sociale soit effectué nationalement et régionalement

XI d'accord:

- pour faire le CHSCT sur une journée (10h - 17h),
- pour avancer la réunion de juin à mai, le matin sera consacré aux conditions de travail (RPS) et l'après-midi aux points non traités lors de la réunion du 20/02,
- pour une séance supplémentaire en septembre.

Il a demandé à C. Quilgars de réaliser le bilan des cellules de veille.

Il accepte de discuter au CCHSCT de " l'étude qualitative des relations entre souffrance, plaisir et organisation du travail de la recherche" (CNAM).

Il autorise la visite des locaux de la DSI à Meudon par CRHSCT de la DR05.

Le SNTRS-CGT, qui a participé au colloque d'Aspet-Castres, et suite aux conclusions du GT sur les RPS demande au CNRS de passer à l'action.

En réponse, Maité Armengaud propose de mettre en place une suite au colloque d'Aspet-Castres avant la fin de l'année.

Ensuite les points suivants ont été traités :

- Ergonomie des applications informatiques, exemple présentés DIALOG et AGATE (présenté par une ingénieure de la DSI)
- Point d'actualités sur les textes réglementaires en matière de santé et sécurité au travail.
- Moyens syndicaux : les représentants du personnel aux CHSCT.

XI a annoncé qu'il se rendrait à Toulouse le 25/02/2014.

Les représentants SNTRS-CGT au CCHSCT

# Contribution de la Confédération Générale du Travail sur le futur CNESER

Au moins deux arguments « la volonté exprimée par le MESR et le gouvernement de renforcer le dialogue social » et « l'élargissement de la future instance au secteur de la recherche, avec la fusion du CSRT et de l'ancien CNESER » plaident pour un rôle renforcé du CNESER.

La CGT souhaite contribuer à partir de l'expérience antérieure dans les deux instances, que sont les actuels CSRT et CNESER, à une amélioration du fonctionnement pour un CNESER revalorisé.

Tous les discours sur la « valorisation du dialogue social » nous conduisent à penser que le nouveau CNESER doit nécessairement apporter une plus-value. Celle-ci doit se traduire à la fois dans le mode de désignation des représentants élus des personnels au suffrage proportionnel direct, dans les attributions, dans la composition du conseil qui ne doit ni réduire, ni minorer le nombre de représentants des personnels d'Enseignement supérieur et dans les modalités de fonctionnement assorties de droits, notamment syndicaux et moyens nouveaux.

## 1. La composition du nouveau CNESER

- entre la représentation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux ;

La représentation des différentes institutions doit respecter le poids de leurs effectifs

- entre les EPSCP et les établissements publics de recherche ;

Cela semble à peu près équilibré, mais le nombre des représentants des personnels de l'Enseignement supérieur ne doit pas être réduit dans le nouveau CNESER, par rapport au nombre de représentants de la configuration actuelle

- vos suggestions sur les catégories de représentants des grands intérêts nationaux qui devraient être présentes au sein du CNESER ;

La disparition du CSRT induit de fait une dilution de la représentativité des grands intérêts nationaux dans la nouvelle configuration, par rapport à leur représentation antérieure dans le CSRT d'une part et le CNESER d'autre part.

- **Le nombre de mandats de notre confédération doit être au minimum équivalent au nombre cumulé des 2 instances qui fusionnent = 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants = 4 représentants minimum pour notre confédération CGT**
- Les fédérations de parents d'élèves se justifient-elles ? Les usagers sont les étudiants majeurs à ce stade de la formation initiale qui sont déjà représentés.
- La présence de Campus France et de l'AMF ne semble pas justifiée.

Enfin le CNESER doit réunir la variété de sensibilités et veiller à la représentation de la société civile.

## 2. Les modes de désignation des représentants élus des personnels et les collèges

Mode de désignation : Election des représentants des personnels au suffrage direct

- **Nous réaffirmons que les représentants des personnels doivent être désignés à l'issue d'une élection au suffrage proportionnel direct.**
- **Nous refusons tout mode de désignation sur la base d'un collège de grands électeurs qui contribuerait à déformer la représentativité des organisations syndicales.**
- **Nous demandons au ministère d'être particulièrement vigilant sur ce point.**

Pour ce qui concerne la représentation des personnels des EPST et des EPIC :

- **Nous demandons de retenir le principe d'un collège pour les EPST et d'un collège pour les EPIC, en gardant le principe retenu pour la mise en place du Comité technique ministériel. Pour chacun des ces collèges, nous refusons toute distinction en fonction du statut des personnels.**
- **Contrairement à la représentation des personnels enseignants, aucune prérogative de nature disciplinaire ne concerne les personnels des EPST et des EPIC, il n'y a donc aucune raison juridique qui justifierait des collèges spécifiques.**

Pour les EPSCP

- **Nous ne serions pas contre un collège unique aussi pour les EPSCP, mais cela ne nous paraît pas compatible avec l'indépendance des EC et la dimension disciplinaire du CNESER pour ces corps.**
- **Autre question : qu'en est-il du CNESER disciplinaire avec cette refonte du CNESER ?**

**3. L'organisation du nouveau CNESER** (séances plénières, commissions spécialisées, commission permanente, groupes de travail, ...), **y compris les équilibres dans la composition des éventuelles commissions internes.**

- Du fait du nombre de membres et de la diversité des sujets à aborder, le mode de fonctionnement peut paralyser un tel Conseil.

- **Au-delà de ce qui sera inscrit dans le décret, nous proposons que le mode de fonctionnement soit décidé par un règlement intérieur qui sera élaboré par le Conseil lui-même lors de ses premières réunions.**
- **Nous demandons par ailleurs des droits syndicaux et des moyens de fonctionnement, des heures de décharges et des moyens financiers pour les personnels élus au CNESER.**
- **Le CNESER doit pouvoir s'autosaisir, notamment sur les grandes questions nationales.**

L'organisation du travail doit permettre une réelle efficacité :

- Si sur de très grandes questions le CNESER doit être consulté dans son intégralité, il peut s'organiser en plusieurs commissions.
- **Réserver les séances plénières** aux questions « stratégiques » ou impactant le fonctionnement (moyens) ou la structure des établissements (réformes).
- Si on ajoute les établissements de recherche, cela signifie **plus de réunions plénières** et il faudra à la fois **des commissions mixtes** (recherche-enseignement sup) et **des commissions spécifiques** distinguant les aspects formation et recherche.
- Il faut maintenir **une commission permanente représentative** dans laquelle notamment **les confédérations de salariés doivent siéger.**
- Il faut maintenir **les différents groupes de travail** composés de membres ayant la « qualification » pour travailler sur les objectifs du groupe, mais aussi de « témoins » plus extérieurs pour favoriser une plus grande ouverture . Notamment il est nécessaire de **reconduire les différents comités de suivi.**



- Il faut permettre la **formation de groupes de travail de réflexion**, « transverses » sur des sujets définis au fil des besoins. La composition ne doit pas en être trop précisée à l'avance et permettre aux membres du CNESER d'intégrer les groupes dans lesquels ils pensent pouvoir être pertinents (souplesse nécessaire). Possibilité de faire appel à des personnalités extérieures. Des moyens devraient y être associés pour que les membres de ces commissions puissent avoir accès aux documents nécessaires. Objectif de ces groupes de travail : préparer les débats pour permettre aux membres de la plénière de s'exprimer sur des bases connues.
- Il faut prévoir le droit d'accès et droit de vote de tous les membres du CNESER dans toutes les commissions.

#### **4. Les attributions du nouveau CNESER**

Le CSRT instance de dialogue avec les acteurs et les partenaires de la recherche était consulté sur les grands choix de la politique scientifique et technologique. Il a représenté une expérience intéressante, permettant de confronter l'ensemble des points de vue sur ce qui touche aux enjeux de la science et aux besoins posés par les grands problèmes sociaux et économiques. Sa capacité d'auto-saisine a participé de sa crédibilité. Cette problématique est très différente de celles couvertes jusqu'à présent par le CNESER.

**La CGT pense qu'il ne faut ni affaiblir le CNESER, ni reculer dans les possibilités de la société à s'emparer des enjeux socio-économiques des avancées de la science. Le nouveau CNESER doit avoir a minima les attributions du CNESER actuel et du CSRT.**

**Pour la CGT, le nouveau CNESER doit pouvoir débattre de plusieurs problématiques sociétales** dans lesquelles le développement des sciences et des technologies pose des interrogations déterminantes.

Ces problématiques sont : les rapports sciences-technologies-société, la persistance de notre pays à ne pas pouvoir atteindre un effort de recherche national de 3 % du PIB alors que c'est un objectif reconnu par les traités européens, le mode d'aide de l'Etat en direction de l'industrie et son évaluation permanente afin de surmonter une faiblesse rédhibitoire de l'effort de recherche de l'industrie nationale.

##### **1-Les rapports sciences-technologies-société**

Dans notre société, deux effets contradictoires s'installent en réaction à l'importance que prennent les efforts de recherche et de développement. D'un côté, une approbation sans crainte pour certains domaines (par exemple la santé, le climat) et de l'autre des inquiétudes, voire des peurs, surtout liées aux développements technologiques dans d'autres domaines (par exemple le nucléaire, les OGM, l'exploitation des ressources terrestres). Ce deuxième aspect peut entraver durablement le développement des connaissances en général et favoriser des attitudes "antiscience" et technophobes qui influencent une partie non négligeable de la jeunesse.

La réponse à une telle problématique ne peut pas se réduire à une meilleure information et un effort de vulgarisation. L'objectif doit être un engagement des communautés scientifiques et politiques vers la construction d'une appropriation sociale des sciences et des technologies. Cet objectif est un vrai changement de civilisation qui nécessite la participation de toutes les composantes de la société, et notamment de la recherche en sciences humaines.

**Le CSRT pouvait jouer ce rôle dans la mesure où il rassemblait en son sein de nombreux représentants de la société civile (notamment partenaires sociaux et associations).**

→ **La CGT considère que cette fonction doit maintenant être reprise par le CNESER qui doit avoir un mode d'organisation et de fonctionnement qui enrichisse ce rôle.**

→ **Dans ce cadre, le CNESER doit avoir une totale indépendance qui doit donc se caractériser par un pouvoir d'auto saisine.**

##### **2-L'objectif des 3 % du PIB consacrés à l'effort national de recherche**

Les traités européens ont inscrit depuis 20 ans cet objectif dans les textes. Notre pays, contrairement à d'autres en Europe et dans le monde, se limite à un effort légèrement supérieur à 2 %. Cette situation persistante affaiblit la place de la France dans l'arène internationale et ce d'autant plus que notre pays comme tous les peuples du monde est confronté à des enjeux mondiaux qui nécessitent des efforts dans les domaines de la solidarité et de la coopération tous azimuts. Les deux enjeux les plus importants sont liés à la maîtrise du réchauffement climatique et à la gestion de ses effets et à la pénurie d'eau douce sur la planète.

→ **Pour la CGT, le CNESER ne peut pas ignorer, dans ses réflexions, l'importance de ces enjeux qui conditionnent l'avenir de l'humanité.**

### **3-La faiblesse rédhibitoire de l'effort de l'industrie en direction de la recherche**

L'effort de la recherche industrielle dans notre pays est une de nos faiblesses. Cet obstacle à surmonter comporte plusieurs aspects qu'il faut analyser et maîtriser : la cohérence entre la stratégie nationale de recherche et d'innovation et la politique industrielle, les décisions et les actions politiques qui impulsent les transferts de technologies vers l'industrie avec leurs modes d'évaluation par les différents acteurs de ce transfert.

#### **- La cohérence entre la SNRI et la politique industrielle nationale**

Le risque d'une absence de cohérence est important dans la mesure où la politique industrielle n'est pas définie et où les critères de gestion sont différents, voire antagoniques entre la recherche et la production industrielle. La science nécessite une perspective de long terme qui peut aller jusqu'à plusieurs décennies, alors que la vision industrielle, surtout lorsqu'elle s'intéresse principalement aux résultats financiers, se limite à 3, voire 5 ans, au maximum. Une soumission importante de la recherche aux critères de court terme peut mettre en cause l'effort de recherche fondamentale pourtant indispensable aux solutions des enjeux sociétaux précédemment cités. Les risques sont donc importants pour le pays. En outre, il est difficile d'envisager un "transfert technologique" pérenne sans un investissement plus important du secteur industriel dans la R&D et notamment la R&D à moyen et long terme.

→ **La CGT considère que cette question doit être abordée par le CNESER afin qu'il puisse émettre des avis prenant en compte l'efficacité du système de recherche.**

#### **- Les actions politiques relatives au mode de transfert vers l'industrie**

Notre pays depuis plusieurs décennies a mis en œuvre, au travers de ses secteurs publics, une politique de transfert qui a montré son efficacité et qui est reconnue dans le monde entier. Les activités industrielles issues de cette politique sont ceux qui font sa fierté (nucléaire, espace, transports, etc ...). Les orientations actuelles de **la politique de transfert de la recherche vers l'industrie s'inspirent d'une culture issue des pays anglo-saxons dont il convient de vérifier la crédibilité et l'efficacité pour notre pays.**

Par ailleurs, cette orientation met en jeu une politique de mobilité des chercheurs qui peut mettre en cause l'indispensable stabilité de l'emploi et des garanties qui vont avec. Le CNESER ne saurait ignorer cette question pour pouvoir proposer **des solutions qui renforcent la communauté scientifique tout en la préservant de la précarité.**

Enfin, il reste une question très importante en rapport avec la propriété intellectuelle. Elle touche à **la valorisation de la propriété intellectuelle des chercheurs.** Mais aussi à **la propriété des brevets et inventions.** La réalité mondiale s'impose dans ce domaine et pose aussi les questions de société extrêmement importantes où les aspects juridiques sont essentiels.

→ **Sur ces trois aspects, la CGT considère que ces questions doivent être abordées par le CNESER afin qu'il puisse émettre des avis prenant en compte l'efficacité de notre système de recherche.**

#### **- L'évaluation des actions relatives aux transferts vers l'industrie**

Cette évaluation, pour être efficace, tout en prenant en compte les aspects administratifs, doit s'appuyer sur une bonne connaissance du terrain industriel pour mesurer l'efficacité de l'aide apportée par l'Etat dans la politique de transfert. Le terrain dans cette optique comporte deux composantes, le capital et le travail, les actionnaires et les

salariés. Les salariés constituant une composante transversale. **Il y a donc une réflexion à avoir sur les modalités de mise en œuvre de l'évaluation des politiques publiques.**

→ **La CGT considère que cette question doit être abordée par le CNESER afin qu'il puisse émettre des avis prenant en compte les composantes de l'interface entre la recherche et l'entreprise.**

- **Le futur CNESER doit être consulté sur toutes les questions qui concernent la recherche et la technologie.**
- **Il doit donner son avis sur l'effort budgétaire de l'Etat mais également sur les aides et subventions directes ou indirectes qui favorisent la recherche et l'innovation : pôles de compétitivité, modalités du CIR, opérations du Grand Emprunt.**
- **Il doit être consulté sur la stratégie nationale de recherche**, qui ne peut rester de l'unique prérogative du Conseil Stratégique de la Recherche, institution qui n'inclut ni représentants du monde du travail, ni de la société civile.

(La CGT a noté l'installation le 19 décembre 2013 du CSR (Conseil stratégique de la recherche), composé de 26 membres, présidé par le Premier Ministre ou par délégation le ministre de la recherche. Les missions de ce nouveau conseil ne sont pas mineures : celles entre autres de proposer au Gouvernement les grandes orientations de l'agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation et participer au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

Sans contester la qualité des personnalités scientifiques nommées, la composition de ce conseil stratégique ne prévoit aucune représentation des salariés. Nous déplorons que « Le monde économique » se réduise, pour le ministère, aux directions d'entreprise. La CGT note que la présence de plusieurs grands groupes est quant à elle bien assurée. Pour la CGT, se priver de l'expertise des salariés, ceux de la recherche et ceux de l'entreprise dans l'élaboration des choix stratégiques est un non-sens qui limite la démocratie et appauvrit les possibilités de choix novateurs.)

- **Il doit également donner son avis sur les contrats d'objectifs** des organismes et des EPIC, ainsi que ceux des alliances. **Il doit pouvoir se prononcer sur la cohérence nationale des contrats de site** qui seront signés au niveau des Communautés d'Universités de d'Établissements.

**Pour conclure, la CGT a pris note que cette réforme n'affectait pas le CNESER statuant en matière disciplinaire mais il semble que des projets ou débats se préparent par ailleurs.** Après plus d'une année d'action et d'expression syndicales, pour défendre l'indépendance et le bon fonctionnement de cette juridiction en situation de déni de justice, la CGT refuse toute prise de pouvoir sur la juridiction, par des Conseillers d'État ou Professeurs de Droit : aucune mise en cause du mode de désignation par élection des juges ou de la présidence ne sera acceptable ; cette juridiction doit demeurer celle de tous les universitaires ! La CGT rappelle en outre, en ce qui concerne l'organisation d'éventuels débats nationaux à ce sujet, que les juges du CNESER Disciplinaire sont élus pour exercer des fonctions juridictionnelles et non pour représenter la profession dans la politique législative ou réglementaire : c'est à l'ensemble des organisations syndicales élues par les universitaires qu'il revient d'assurer cette fonction représentative auprès de l'administration et du gouvernement.

Montreuil, le 18 février 2014

*Compte-rendu syndical SNTRS-CGT du Conseil Scientifique de l'INEE  
(Institut Ecologie Environnement) du 24 février 14.  
(Rédigé à partir de mes notes et de mon appréciation personnelle.)*

- Suite à la présentation du projet d'enquête du groupe de travail sur l'emploi IT à l'INEE, des suggestions ont été faites pour améliorer et compléter les questionnaires. S. Thiébault, Directrice de l'INEE a exprimé l'« intérêt dans la situation actuelle d'avoir des vrais chiffres car dire qu'il manque 3 postes en BAP J ou 15 ce n'est pas pareil, on a besoin de détails. De même, de savoir qu'il y a tant de AI, IE, IR qui font tel ou tel travail d'AI, IE, IR. C'est un discours de vérité. ». L'enquête se fera en ligne. Une introduction du CSI accompagnera l'envoi aux DU qui transmettront aux IT de leur unité. Les réponses seront anonymes pour tous. Le lancement est prévu vers le 20 mars pour une clôture mi-mai. L'Observatoire des métiers sera sollicité pour l'analyse des résultats avec une 1<sup>ère</sup> restitution au CSI de juin et une analyse complète au dernier CSI de septembre.
- Il y a eu un exposé faisant état de l'utilisation de la 3D à l'INEE, intéressant, mais je ne développerai pas.
- Une longue intervention de 3 personnes a fait l'inventaire de la politique scientifique (présence) de l'INEE dans le monde que je ne développerai pas non-plus. Il a été souligné que l'un des chargés de mission passait beaucoup de temps à Bruxelles pour y faire du lobbying en faveur de l'écologie et de la biodiversité... C'est une « question de survie » a souligné la DI ! Ainsi, la Science n'échappe pas au fonctionnement antidémocratique des institutions européennes et de leurs groupes de pression. Cela éclaire sur la façon dont Horizon 2020 et ses défis sociétaux ont pu être « élaborés » !
- 2014 est l'année INEE de « l'Ecologie de la Santé » et la prospective dans ce domaine a été présentée. Deux approches sont émergentes : le concept de « One Health » (une seule santé animale et humaine) et la Médecine darwinienne. 18 dossiers PEPS ont été déposés à la veille de la deadline et un colloque de restitution aura lieu en juin 2015. Ont été décidé : 1 coloriage DR2 et 1 CR2 en CID 52 sur ces thématiques et un RTP de médecine évolutionniste.
- Fuchs n'étant pas encore renommé par le gouvernement, il n'y a plus de présidence du CNRS et la DI n'a rien dit sur la situation actuelle et la politique scientifique à venir. Cela confirme que la DI est là pour apporter « la bonne parole » de la direction et rien d'autre !
- En conseil restreint (CSI sans la DI), les échanges furent riches concernant la situation qui mène la Recherche à la catastrophe. Je suis intervenue sur l'emploi. A l'INEE, le recrutement chercheur a été maintenu en 2014 en réduisant le nombre de doctorants et en renouvelant les CDD de 3 mois en 3 mois avec toutes les conséquences insupportables sur le plan humain et un surcroît de travail pour les gestionnaires. La discussion a porté aussi sur l'article « Le burn-out des labos » et la présentation du CS du CNRS sur le financement de la recherche et l'emploi scientifique. Un GT a été constitué pour présenter une réflexion au prochain CSI sur cette situation et comment redonner un espace de liberté aux chercheurs. Interpellé lors d'une réunion de la CPCN sur « où est passé l'argent des chaires d'excellence dont les 1<sup>ères</sup> se terminent? » Fuchs n'a pas répondu. La liste des « inquiétudes » des collègues est de plus en plus longue. Comment le CNRS pourra-t-il continuer à impulser une politique scientifique nationale dans le cadre des IDEX et CPER? La menace pèse de plus en plus d'année blanche de recrutement IT ou/et chercheur ? Veut-on vraiment maintenir une recherche publique quand on oblige de plus en plus à avoir recours aux CDD sur ressources propres ? A Strasbourg, la situation est explosive à cause des prélèvements effectués sur les contrats, etc.
- Compte-tenu de cette situation, il a été décidé de demander à M. Fuchs, une fois renouvelé à la Présidence du CNRS, de venir au CSI de juin présenter ses projets pour le CNRS et répondre aux questions/inquiétudes.
- **En conclusion : Nous avons souvent le sentiment que la situation est bien calme dans les labos, mais sous cette apparence, le feu n'est-il pas en train de couver? Une assemblée plénière de tous les élus**

du comité national est prévue en avril et les membres du CSI-INEE, élus, nommés, invités, président du CSI, président de section, membre académicien du CS du CNRS étaient tous d'accord avec :  
**« pour se faire entendre du gouvernement, il n'y a plus qu'une seule solution, descendre dans la rue les chercheurs (au sens large bien sûr), les DU (en menaçant de démissionner comme en 2009), les académiciens et les étudiants, tous ensemble !**

A Montpellier, le 25/02/14, P. Sourrouille, élue SNTRS-CGT.